

Somme Numérique

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

OBJET :

**05 – Couverture Zones
Blanches – modification
AP/CP**

Date de convocation :
1^{er} avril 2009

Date de séance :
25 mai 2009

Date d'affichage : cf. AR de
dépôt en préfecture

Membres en exercice : 27

Membres présents : 14

Membres votants : 14

ABSENTS : cf. PVS

Excusés : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE Somme Numérique**

L'an deux mille neuf, le 25 mai à 17h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel BEAUPERE, Michel CAPON, Daniel CARPENTIER, Yannick DESSAINT, Olivier JARDE, Francis LEC, Daniel LEROY, Jean-Claude LECLABART, Dominique PROYART, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU, Jean-Marc WISSOCQ, Michel WATELAIN,

Secrétaire de séance : Daniel LEROY et Jean-Claude RENAUX

Considérant que le montant total des travaux prévus pour la 1^{er} phase de couverture des zones blanches est estimé à **1 100 000€ HT** et que les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit 2008 et 2009,

LE COMITE SYNDICAL

- Vu la délibération n° en date du 28 février 2008,
- Considérant que le vote des AP/CP doit être revu afin de tenir compte de l'avancement du projet à ce jour.

DELIBERE

ARTICLE 1 - Une autorisation de programme de **1 100 000€** est votée pour cette opération avec la répartition des crédits de paiement comme suit :

CP 2008 : 92 000 € - CP 2009 : 1 008 000 €.

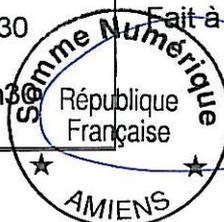
ARTICLE 2 - Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe 2009 du syndicat mixte

ARTICLE 3 - Les reports de Crédits de Paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

ARTICLE 4 - Les dépenses seront équilibrées par un emprunt. Le Conseil Général de la Somme versera au syndicat mixte SOMME NUMERIQUE une contribution annuelle correspondant au remboursement des annuités de l'emprunt afférent à ces travaux, soit environ 71 557€/an pendant 30 ans.

ARTICLE 5 - Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération

Fait à Amiens, le



Le Président



Déposé en
Préfecture de la
Somme
le 4.06.2009